

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240604-2024\_070\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE FORET (7.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **24 mai 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,  
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,  
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absente :** Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2024\_021\_DEL du 4 mars 2024 approuvant la reprise anticipée au budget primitif 2024 des résultats 2023 du budget principal et du budget annexe Forêt,

**VU** la délibération du 3 juin 2024 approuvant le compte financier unique du budget principal et du budget annexe Forêt,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter définitivement les excédents de fonctionnement constatés au budget principal et au budget annexe forêt comme indiqué dans l'annexe jointe au rapport.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240604-2024_070_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.